

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 2 MARS 2022**

Nombre en exercice : 31  
Nombre de présents : 23  
Nombre de votants : 29

Convocation du 22.02.2022  
Affichage du 22.02.2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux mars, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Longny-les-Villages suite à la convocation du 22.02.2022, affichée le 22 février 2022.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, M BOUTTIER Jean-Jacques, M BLOTTIERE Philippe, Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, Mme EDOU Bernadette, Mme FEUGUEUR Stéphanie, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POULAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, Mme SAUVANEIX Alexandra, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excusés : M ANQUETIL Dominique (donne pouvoir à Mme POULAIN Francine), M DESCHAMPS Michel, M DUGUET Christian (donne pouvoir à Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie), Mme ENCELIN Elyane (donne pouvoir à M COUDRAY Pascal), M GUILLET Denis (donne pouvoir à M COUDRAY Pascal), M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M LE SECQ Emmanuel), Mme LEROY Céline (donne pouvoir à Mme BRAULT Roselyne), Mme ROYER-BERGER Frédérique.

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur Pascal COUDRAY est désigné secrétaire de séance

**DELIBERATION N° 2022.03.073**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE - COMMUNE DELONGNY AU PERCHE – MJC RELAIS PETITE ENFANCE**

La Communauté de Communes des Hauts du Perche a sollicité la MJC de Longny au Perche pour la mise à disposition d'une salle pour l'organisation de temps d'ateliers collectifs pour les assistantes maternelles du territoire et les enfants qu'elles accueillent.

L'objet de la convention annexée à la présente délibération est d'une part, d'acter la mise à disposition d'une salle, située au du DOJO, situé sur la route de Bizou Longny au Perche 61 290 LONGNY les VILLAGES et d'autre part les conditions de gestion et de fonctionnement du site desdits locaux

Le service Relais Petite Enfance utilisera les locaux le lundi matin de 9h à 12h du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 décembre 2022. Le service utilisera les locaux pendant les vacances scolaires hormis ses périodes de fermeture annuelles.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 3 janvier 2022 et pourra être reconduite par tacite reconduction.

**Les membres du conseil communautaire décident, après en avoir délibéré :**

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention tel qu'annexé à la présente délibération ainsi que tous documents y afférents.**

*Pour extrait certifié conforme*

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le  
Et publication du*

**Pour le Président empêché,  
Le Vice-Président  
Franck POIRIER**

